

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2023.

Note de synthèse.



La population des gens du voyage est estimée à environ 3.500 personnes sur le département soit environ 300 à 500 familles.

Un bilan quantitatif positif

Des objectifs quantitatifs quasiment atteints

- 258 places sur les aires permanentes d'accueil (309 prescrites donc 83% des objectifs atteints).
- 300 places sur les aires de grand passage (100% des objectifs atteints).

Mais, des taux de fréquentation assez faibles.

A noter, le taux d'occupation des 258 places sur les 13 aires permanentes d'accueil réalisées est relativement modeste. A ce titre, 7 aires permanentes d'accueil possèdent un taux d'occupation annuel en 2016 inférieur et/ou équivalent au maximum à 50 %, alors que le taux d'occupation moyen de ce type d'équipement à l'échelle nationale s'avère proche de 60 %.

Les causes de cette faible fréquentation des aires permanentes d'accueil sont multiples :

- La faible attractivité économique du territoire qui induit des séjours plus courts et souvent inférieurs à 3 mois,
- L'essor du nombre de terrains privatifs (acquis ou pas, constructibles ou pas... environ 60 communes concernées sur la Dordogne),
- Les différents modes de management et de gestion au travers de la mise en place par les collectivités gestionnaires de comités de pilotages et de projets socio-éducatifs,
- Le niveau de confort des équipements.

et un problème de sédentarisation des familles sur les aires

51 familles sédentarisées sur les aires d'accueil de Dordogne à ce jour (environ 18 sur le Grand Périgueux)

qui nécessite une approche plus qualitative

Un besoin en habitat adapté : PLAI(Prêt locatif aidé d'intégration), **terrains locatifs familiaux, parc existant** (conventionné ou non)

Un renforcement de l'accompagnement social(scolarisation, santé, domiciliation...)

La mise en place systématique de comités de pilotage pluridisciplinaires par EPCI

Les évolutions récentes

- Transfert de la compétence gens du voyage aux EPCI (loi NOTRE 2015-991 du 7 août 2015),
- L'abrogation du statut des GDV (loi Egalité et Citoyenneté 2017-86 du 27 janvier 2017),
- Les terrains locatifs familiaux deviennent prescriptibles (loi Egalité et Citoyenneté) et sont intégrés dans le décompte SRU (solidarité renouvellement urbain),
- La cour des comptes (dans son rapport de février 2017) souligne que le dispositif de droit commun ne suffit pas, qu'il faut des dispositifs spécifiques en terme d'accompagnement social et d'habitat adapté.

Les objectifs du schéma

Améliorer la gouvernance du schéma.

Une démarche de développement social intégrée.

De l'accompagnement à la mobilité vers l'habitat adapté.

Adapter et optimiser l'utilisation du dispositif d'accueil réalisé.

Redimensionner le dispositif d'accueil à l'échelle départementale.

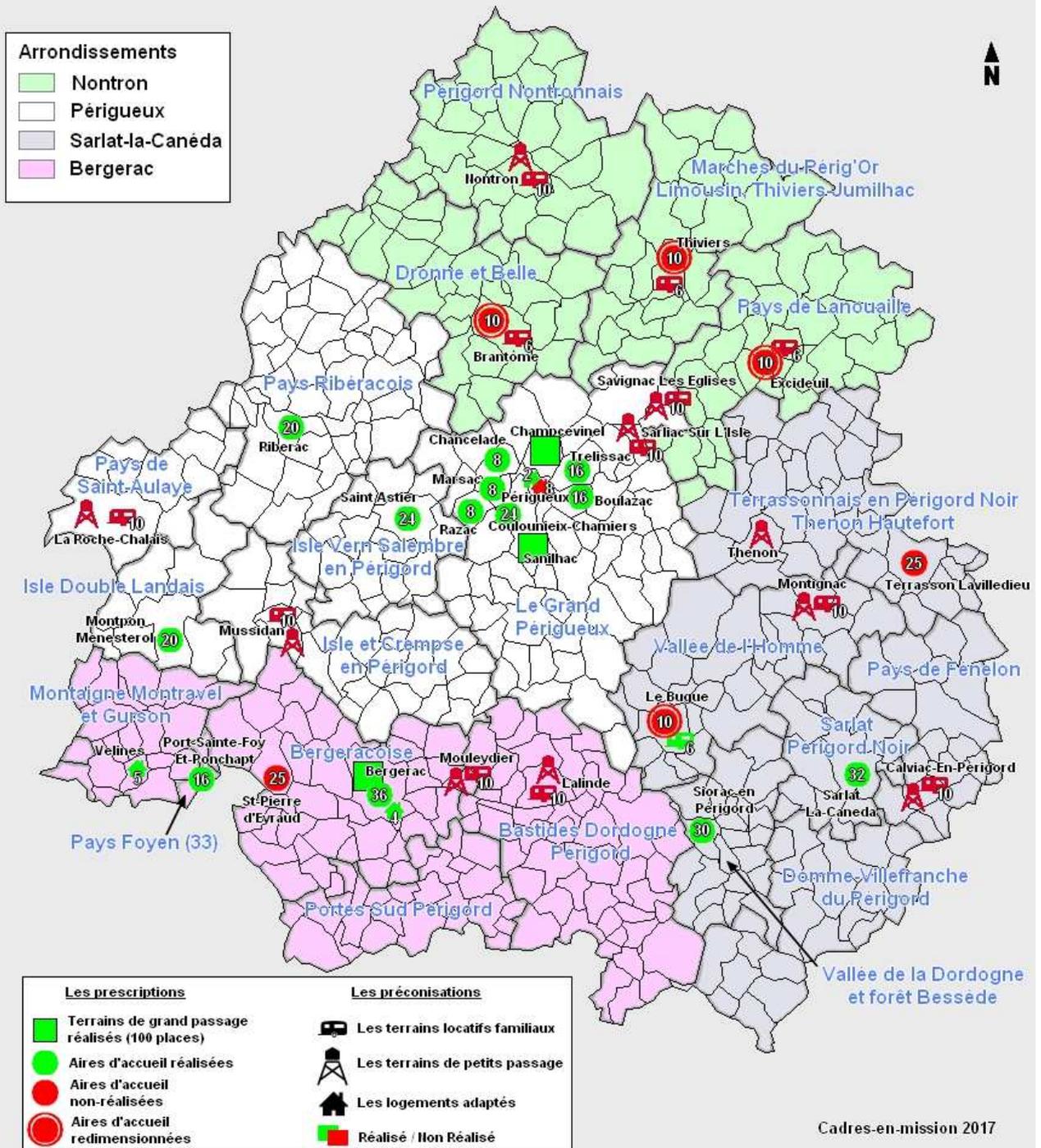
In fine, les objectifs du schéma 2018-2023 seront basés sur des prescriptions qui viseront, après la phase de négociation avec les EPCI à :

- Réduire le nombre de places sur les aires permanentes d'accueil de 258 places à 249 places (- 16 sur le Grand Périgueux, - 8 sur Ribérac et + 15 sur Terrasson)
- Aménager 22 terrains locatifs familiaux soit 44 places au total.
- Augmenter de 100 places la capacité des aires de grand passage à l'échelle départementale.
- Mettre en place un mode de management et de gestion des équipements d'accueil qui réponde aux besoins latents des ménages et assure la pérennité des équipements.
- Développer les actions « *d'aller vers* » et d'accompagnement social à visée de changement des ménages sur des thématiques très prioritaires telles que celles visant à une scolarité ambitieuse et à une prise en compte des problématiques de santé efficace.

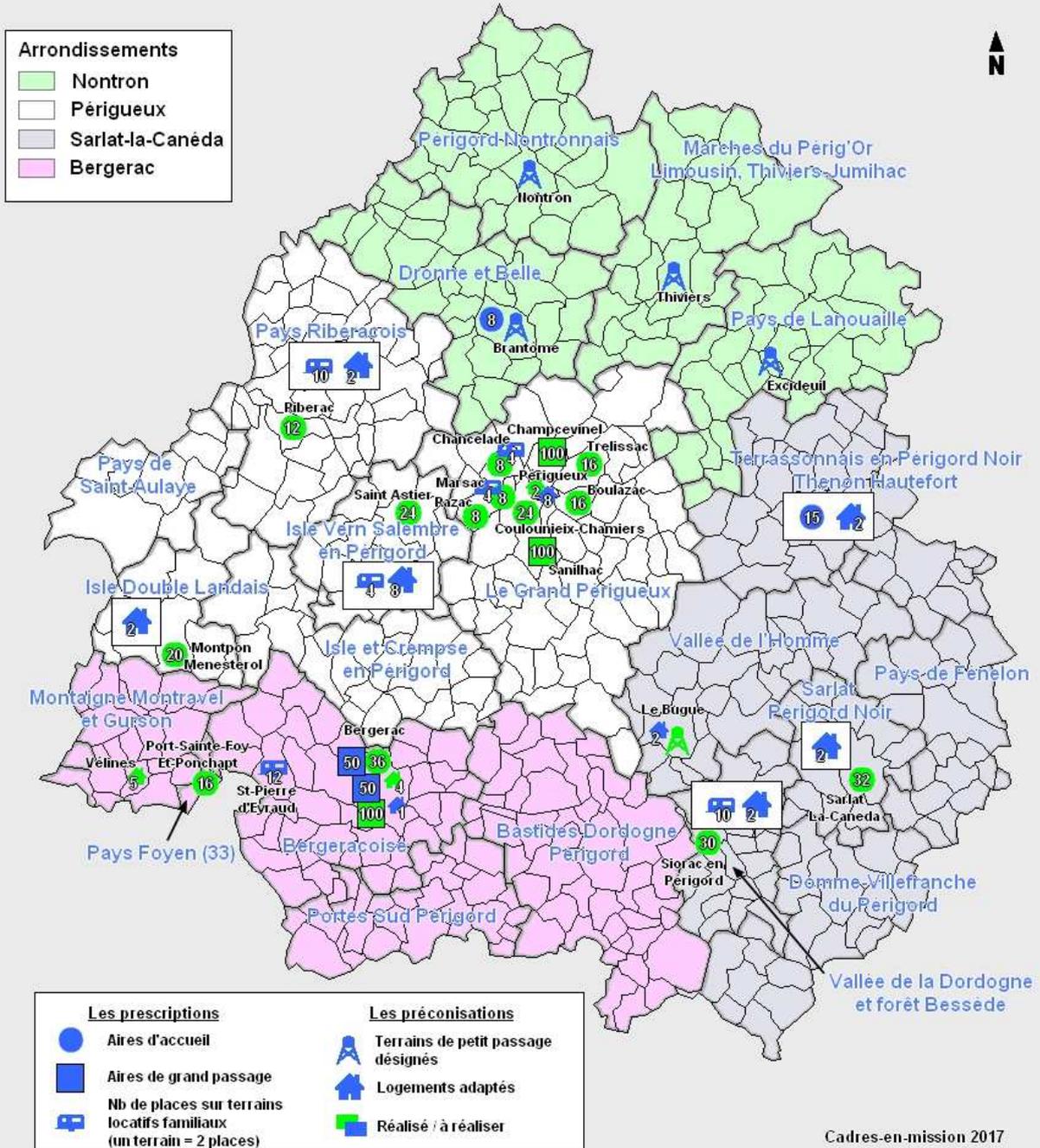
Puis, sur des préconisations qui viseront à renforcer les dispositifs précédents :

- L'aménagement de 6 terrains de petit passage désignés permettant d'assurer la liberté constitutionnelle d'aller et de venir pour les ménages de voyageurs.
- La réalisation de 29 logements adaptés supplémentaires, soit par la création de nouveaux logements et/ou par la mobilisation du parc existant correspondant à cet effet.

Le bilan des réalisations du SDAHGV 2012-2017



SDAHGV 2018-2023



Bilan général des objectifs quantitatifs du SDAHGV 2018-2023.

Prescriptions et préconisations.	Réalisations	Objectifs du SDAHGV 2018-2023	Bilan
Nombre de places prescrites sur les aires permanentes d'accueil.	258	-9	249 places
Nombre de places prescrites sur les aires de grand passage.	300	+ 50 + 50 places en délestage	400 places
Nombre de places prescrites ou préconisées sur les terrains locatifs familiaux *.	0	+ 44	44 places soit 22 terrains
Nombre de logements adaptés préconisés.	11	+29	40 logements

*1 terrain locatif familial = 2 places

Nombre de places aires
d'accueil
258
-16 Grand Périgueux
-8 Ribérac
15 Terrasson
249

Les prescriptions (*obligatoires*) et préconisations (*fortement recommandé*) par EPCI

Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives.	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires.	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives.
Aucune.	<ul style="list-style-type: none"> - 10 places sur des terrains locatifs familiaux sur La- Roche -Chalais, soit 5 terrains locatifs de 2 places chacun. - Un terrain de petit passage sur La Roche-Chalais. 	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires : Absence de besoins identifiés	
Aucune.	Aucune.		

Communauté de communes Isle Double Landais.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives.	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires.	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives.
- Une aire permanente d'accueil de 20 places sur la commune de Montpon-Ménéstérol.	Aucune.	Aucune.	- 2 logements adaptés.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires et prescriptions générales.	
- Une aire permanente d'accueil de 20 places sur la commune de Montpon-Ménéstérol.	Aucune.	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'équipement permanent d'accueil de 20 places réalisé. - Mise en place d'un comité de pilotage annuel de l'aire d'accueil. - Ecriture et déclinaison d'un projet socio-éducatif comportant notamment une thématique sur le diagnostic des besoins en matière d'accès à un habitat adapté. - Mise en place des actions d'accompagnement social qui émanent du projet socio-éducatif et portant sur les axes principaux suivants : scolarisation, formation, accès à la santé, accès aux droits, etc. 	

Communauté de communes Isle- et- Crempse- en- Périgord .

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives.
Aucune.	- 10 places sur des terrains locatifs familiaux sur Mussidan, soit l'aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places. - Un terrain de petit passage.	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires	
Aucune.	Aucune.	Absence de besoins identifiés.	

Communauté de communes Montaigne- Montravel- et- Gurson et le Pays Foyen.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives.	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires.	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives.
-Une aire permanente d'accueil de 16 places sur Port- Sainte-Foy et – Ponchapt portée par l'EPCI du Pays Foyen.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires et prescriptions générales.	
-Une aire permanente d'accueil de 16 places sur Port Sainte –Foy- et Ponchapt portée par l'EPCI du Pays Foyen.	- 5 logements en PSLA (location- accession) sur Vélines.	<ul style="list-style-type: none"> -Maintien de l'équipement permanent d'accueil réalisé. -Maintien du comité de pilotage annuel de l'aire d'accueil. -Maintien du projet socio-éducatif. -Maintien des actions d'accompagnement social mises en place. - Apporter une attention particulière à l'évolution du fonctionnement de l'opération d'habitat adapté de Vélines. 	

Communauté de communes Portes-Sud-Périgord.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées Aucune.	Préconisations réalisées Aucune.	Commentaires Absence de besoins identifiés.	

Communauté de communes Bastides-Dordogne –en- Périgord.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
Aucune.	- 10 places de terrains locatifs familiaux sur Lalinde, soit l'aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places. -Un terrain de petit passage sur Lalinde.	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires	
Aucune.	Aucune.	Absence de besoins identifiés.	

Communauté de communes Vallée de l'Homme.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
- Une aire permanente d'accueil redimensionnée sur 10 places, soit 5 emplacements /ménages de 2 places chacun.	- 6 places de terrains locatifs familiaux sur Le Bugue, soit l'aménagement de 3 terrains locatifs familiaux de 2 places. - Un terrain de petit passage sur Montignac-sur-Vézère. -10 places de terrains locatifs familiaux sur Montignac-sur-Vézère, soit l'aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun.	Aucune.	- Répertorier le site mis à disposition des gens du voyage sur la commune du Bugue comme terrain dit de « <i>petit passage</i> » désigné tant sur le plan technique que sur le plan du suivi social et administratif. -Etudier régulièrement l'évolution des besoins d'ancrage et de sédentarisation des ménages qui occupent le site de manière pérenne car certains avancent en âge. -Réaliser 2 logements adaptés par construction et/ou mobilisation du parc existant afin de répondre dans un avenir proche aux besoins des ménages ancrés sur le terrain désigné.
Prescriptions réalisées Aucune.	Préconisations réalisées -Mise à disposition des gens du voyage d'un ancien terrain de camping municipal situé dans le centre de la partie urbanisée de la commune, doté d'une capacité d'accueil d'environ 6 à 8 ménages. Le terrain est desservi par les fluides	Commentaires. Ce terrain, outre l'hébergement de familles ancrées sur le territoire, accueille en période estivale des ménages dans une logique effective dite de petit-passage. Il y a alors une certaine cooptation des ménages entre eux qui nécessiterait une action afin de permettre l'accès à tous l'accès à ce terrain. Absence d'autres besoins identifiés en matière d'équipements d'accueil.	

Communauté de communes du Pays de Fénelon.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
Aucune.	-10 places de terrains locatifs familiaux sur Calviac- en- Périgord, soit l'aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun. -Un terrain de petit passage sur Calviac-en-Périgord.	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires	
Aucune.	Aucune.	Absence de besoins identifiés	

Communauté de communes Domme- Villefranche du Périgord.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées Aucune.	Préconisations réalisées Aucune.	Commentaires Absence de besoins identifiés.	

Communauté de communes de Sarlat-Périgord- Noir.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
-Une aire permanente d'accueil de 32 places sur la commune de Sarlat.		Aucune.	-2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant. - Etudier la possibilité d'aménager 2 terrains locatifs familiaux afin de permettre la décohabitation de ménages fixés sur l'aire permanente d'accueil de Sarlat.
Prescriptions réalisées -Une aire permanente d'accueil de 32 places sur la commune de Sarlat.	Préconisations réalisées Aucune.	Commentaires et prescriptions générales. - Maintien de l'équipement permanent d'accueil réalisé. - Mise en place d'un comité de pilotage de l'aire d'accueil et étude approfondie de son fonctionnement, étude sur la réduction ultérieure de la capacité de l'aire d'accueil. - Ecriture et déclinaison d'un projet socio-éducatif comportant notamment une thématique sur le diagnostic des besoins en matière d'accès à un habitat adapté. -Mise en place des actions d'accompagnement social qui émanent de la conduite du projet socio-éducatif, portant sur les axes principaux suivants : scolarisation, formation, accès à la santé, accès aux droits, etc.	

Communauté de communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt de Bessède.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
-Une aire permanente d'accueil de 30 places sur la commune de Siorac-en-Périgord.	Aucune	Aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun, soit 10 places de terrains familiaux.	-2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant.
Prescriptions réalisées -Une aire permanente d'accueil de 30 places sur la commune de Siorac-en - Périgord.	Préconisations réalisées Aucune.	Commentaires et prescriptions générales. - Maintien de l'équipement permanent d'accueil réalisé comportant 30 places. - Maintien du comité de pilotage annuel de l'aire permanente d'accueil. - Ecriture et déclinaison d'un projet socio-éducatif comportant une thématique sur l'accès à l'habitat adapté dont les terrains locatifs familiaux, à étudier en synergie avec le COPIL. -Décliner le projet socio-éducatif sur les terrains locatifs familiaux. -Réaliser à partir de la thématique- habitat, un diagnostic approfondi des besoins latents et des souhaits des ménages en matière d'accès à l'habitat adapté. - mettre en place l'ensemble des actions d'accompagnement social qui émanent de la conduite du projet socio-éducatif portant sur la scolarisation, la formation, l'accès à la santé, l'accès aux droits, etc.	

Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
<p>-Une aire permanente d'accueil de 36 places sur la commune de Bergerac.</p> <p>-Une aire de grand passage de 100 places sur la commune de Bergerac.</p> <p>-Une aire permanente d'accueil de 25 places sur la commune de Saint-Pierre- d'Eyraud.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4 logements adaptés sur la commune de Bergerac. - 10 places de terrains locatifs familiaux sur Mouleydier soit l'aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places. - Un terrain de petit passage sur Mouleydier 	<p>-Aménagement de 6 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun, soit 12 places de terrains familiaux sur la partie occidentale de l'agglomération : communes de Saint-Pierre d'Eyraud et/ou de La Force et/ou de Prigonrieux.</p> <p>-Porter la capacité d'accueil de l'aire de grand passage de Bergerac à 150 places.</p>	<p>-Aménager un terrain de délestage de 50 places afin de faire face aux stationnements illicites de diverses origines sur le territoire.</p> <p>- Réaliser un logement adapté supplémentaire tel que déjà programmé.</p>
<p>Prescriptions réalisées</p> <p>-Une aire permanente d'accueil de 36 places sur la commune de Bergerac.</p> <p>-Une aire de grand passage de 100 places sur la commune de Bergerac.</p>	<p>Préconisations réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 logements adaptés sur la commune de Bergerac. - Aménagement d'un terrain de délestage de 50 places contigu à l'aire de grand passage et à l'aire d'accueil. 	<p>Commentaires.</p> <p>Il est nécessaire de limiter les aménagements d'équipements d'accueil et de logements adaptés « <i>en grappe</i> » sur le site dit des Gilets et de reporter les aménagements de terrains locatifs familiaux sur la partie occidentale du territoire communautaire actuellement dépourvu de tout équipement d'accueil des gens du voyage.</p> <p>Prescriptions générales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des équipements d'accueil réalisés. - Mise en place d'un COPIL annuel de l'aire d'accueil. - Maintien du projet socio-éducatif mis en place. - Maintien de la déclinaison des actions d'accompagnement social mises en place : scolarisation, formation, accès à la santé, aux droits, etc. 	

Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir- Thenon- Hautefort.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
-Une aire permanente d'accueil de 25 places sur la commune de Terrasson-Lavilledieu.	-Un terrain de petit passage sur Thenon.	-Aménagement d'une aire permanente d'accueil de 15 places sur Terrasson-Lavilledieu : (6 emplacements de 2 places et 1 emplacement de 3 places.)	- 2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant sur Terrasson- Lavilledieu.
Prescriptions réalisées Aucune.	Préconisations réalisées Aucune.	<p>Commentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la question du grand passage en synergie avec le département de la Corrèze. <p>Prescriptions générales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un comité de pilotage et un projet socio-éducatif sur la future aire permanente d'accueil. - Mettre en place les mesures d'accompagnement social qui émaneront de la conduite du projet socio-éducatif sur les thématiques de la scolarisation, la formation, l'accès à la santé et aux droits. 	

Communauté de communes Isle-Vern- Salembre en Périgord.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
-Une aire permanente d'accueil de 24 places sur la commune de Saint-Astier.	Aucune		-Aménagement de 2 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun, soit 4 places de terrains locatifs familiaux. - 8 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant.
Prescriptions réalisées -Une aire permanente d'accueil de 24 places sur la commune de Saint-Astier.	Préconisations réalisées Aucune.	Commentaires et prescriptions générales. -Maintien de l'équipement permanent d'accueil réalisé. -Mise en place d'un comité de pilotage annuel sur l'aire permanente d'accueil. -Maintien du projet socio-éducatif et des actions d'accompagnement social qui en découlent. - Traiter les problématiques d'habitat identifiées en zone non constructible et constructible en s'appuyant sur la méthodologie présentée dans le SDAHGV révisé, notamment sur les communes de Saint Léon sur l'Isle et Neuvic, et en associant l'ensemble des acteurs (notaires, communes, fournisseurs d'énergie, syndicat départemental des énergies...). La révision du PLUi s'attachera à régulariser et limiter le phénomène de sédentarisation sur ces terrains.	

Communauté de communes Dronne et Belle.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
-Une aire permanente d'accueil redimensionnée de 10 places sur la commune de Brantôme.	-6 places de terrains locatifs familiaux, soit 3 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun.	-Une aire permanente d'accueil redimensionnée de 8 places, soit 4 emplacements/ménages.	Un terrain de petit passage désigné à localiser sur Brantôme ou sur Champagnac –de- Belair.
Prescriptions réalisées Aucune	Préconisations réalisées Aucune.	Commentaires. La prescription portant sur l'aménagement de l'aire permanente d'accueil redimensionnée peut-être levée sous une double condition cumulative : a) Une participation financière annuelle de l'EPCI au fonctionnement du dispositif d'accueil au titre de la cohésion territoriale. b) L'aménagement d'un terrain de petit passage permettant de solutionner dans des conditions satisfaisantes les stationnements relativement fréquents de petits groupes de gens du voyage sur le territoire communautaire.	

Communauté de communes du Pays Ribéracois.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
-Une aire permanente d'accueil de 20 places réalisée au cours des périodes précédentes.		-Réduire la capacité de l'aire permanente d'accueil à 12 places et la réhabiliter. - Aménager 5 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun, soit un total de 10 places et permettre une scission du groupe familial présent sur l'aire permanente d'accueil.	-Réaliser 2 logements adaptés, soit en construction neuve, en réhabilitation et/ou par mobilisation du parc existant.
Prescriptions réalisées Une aire permanente d'accueil de 20 places, réalisée au cours des périodes précédentes.	Préconisations réalisées Aucune.	Commentaires et prescriptions générales. <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un COFIL annuel, voire bi- annuel sur l'aire permanente d'accueil. - Concevoir et décliner un projet socio-éducatif adapté aux problématiques infra-sociales identifiées. - Décliner ultérieurement le projet socio-éducatif sur les futurs terrains locatifs familiaux. - Définir à partir des projets socio-éducatifs, un schéma d'accompagnement social adapté axé sur l'insertion des populations concernées. 	

Communauté de communes du Périgord Nontronnais.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
	-Un terrain de petit passage désigné sur Nontron. -10 places de terrains locatifs familiaux, soit l'aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places.		Un terrain de petit passage désigné sur Nontron ou sur Saint –Martial- la- Valette.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires.	
-	Aucune.	Compte tenu des petits passages répertoriés cet aménagement est à réaliser le plus rapidement possible. Absence d'autres besoins identifiés.	

Communauté de communes Marches du Périg'Or, Limousin, Thiviers, Jumilhac.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
- Une aire permanente d'accueil redimensionnée de 10 places sur Thiviers.	- 6 places de terrains locatifs familiaux, soit l'aménagement de 3 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun.	Aucune	-Etudier les possibilités d'aménagement d'un terrain locatif familial pour un groupe familial ancré sur la commune de Thiviers.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires.	
Aucune	Aucune.	- Actualiser les besoins en habitat adapté du groupe familial identifié. Absence d'autres besoins identifiés.	

Communauté de communes du Pays de Lanouaille.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
- Une aire permanente d'accueil redimensionnée de 10 places sur Excideuil.	- 6 places de terrains locatifs familiaux, soit l'aménagement de 3 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun.	Aucune	- Aménager un terrain de petit passage désigné sur la commune d'Excideuil.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires.	
Aucune	Aucune.	Absence d'autres besoins identifiés.	

Le Grand Périgueux.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives	PRESCRIPTIONS Actions obligatoires	PRECONISATIONS Actions conseillées, facultatives
<p>A) Les aires de grand passage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 places sur Notre- Dame –de Sanilhac. - 100 places sur Champcevinel. <p>B) Les aires d'accueil .</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16 places sur Trélissac. - 16 places sur Boulazac. - 24 places sur Coulounieix-Chamiers. - 8 places sur Razac -sur-l'Isle. - 8 places sur Marsac-sur-l'Isle. - 8 places sur Chancelade. 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 logements locatifs adaptés. 	<p>Aucune</p> <p>-Transformer une ou plusieurs aires d'accueil permanentes en terrains locatifs familiaux de 8 places au total. Ces deux terrains familiaux pourront également être réalisés sur des espaces fonciers nouveaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 8 logements locatifs adaptés à réaliser.
<p>Prescriptions réalisées</p> <p>A) Les aires de grand passage.</p> <ul style="list-style-type: none"> -100 places sur Notre- Dame –de Sanilhac. - 100 places sur Champcevinel. 	<p>Préconisations réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 logements locatifs adaptés. 	<p>Commentaires.</p> <p>A l'issue de la période de réalisation du SDAHV 24 2018-2023, Le Grand Périgueux comprendra en termes de prescriptions :</p>	

<p>TOTAL : 200 places réalisées sur les aires de grand passage.</p> <p>B) Les aires d'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 16 places sur Trélissac. - 16 places sur Boulazac. - 24 places sur Coulounieix-Chamiers. - 8 places sur Razac -sur-l'Isle. - 8 places sur Marsac-sur-l'Isle. - 8 places sur Chancelade. <p>TOTAL : 80 places réalisées sur les aires permanentes d'accueil.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - 64 places maintenues sur les aires permanentes d'accueil en lieu et place des 80 places actuelles, par transformation de 16 places existantes en 8 places de terrains locatifs familiaux.. - 8 places sur des terrains locatifs familiaux soit 4 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun. - Maintien des deux aires de grand passage actuelles d'une capacité totale de 200 places. <p style="text-align: center;">Prescriptions générales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de COPIL annuels sur les aires permanentes d'accueil existantes et sur celles maintenues à l'horizon de la réalisation du schéma, et réflexions sur les durées d'occupation des aires permanentes d'accueil en fonction de l'évolution des modes de vie et des besoins des gens du voyage. - Mise en place de projets socio –éducatifs sur les aires permanentes d'accueil avec une attention particulière sur la thématique du diagnostic des besoins en matière d'habitat des ménages. - Maintien et adaptation des actions d'accompagnement social à visée de changement aux besoins identifiés au travers de la conduite des projets socio-éducatifs : scolarisation, formation professionnelle, accès à la santé, aux droits, etc.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------